



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20241007-D2024_116_SI-AR

DECISION 2024-116

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération n° 24 du Conseil communautaire du 8 juillet 2024 instituant une aide financière pour l'acquisition d'un système de récupération d'eau,

Considérant les demandes de subventions déposées par des particuliers résidant sur le territoire communautaire,

Considérant l'avis favorable de la commission « Environnement et Développement durable » en date du 23 septembre 2024, pour les dossiers n° 1 à 4.

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1^{er} :

Une subvention au titre du dispositif d'aide financière à l'acquisition d'un système de récupération d'eau est attribuée aux particuliers du territoire ayant déposé un dossier de demande d'aide et reçu un avis favorable de la commission Environnement. La liste des bénéficiaires, précisant le montant respectif de l'aide, est annexée au présent document.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 7 octobre 2024

Le Président
Michel PAQUET



Décisions /Publication sur le site de la CCCE : le 10/10/2024